

Module G5: Gestion des équipements et des infrastructures

Identification du module

Collaborateurs techniques	Urs Moser et le groupe de travail Contremaître forestier
Version	2.1
Date	23.08.2012 – adopté par la CAQ Forêt le 13.06.13

Titre	G5 Gestion des équipements et des infrastructures			
Prérequis	CFC de forestier-bûcheron ou formation équivalente Souhaitable: de l'expérience professionnelle et la participation au module G4 ou des compétences équivalentes.			ou
Compétences enseignées	Organiser, diriger, surveiller et documenter l'acquisition, l'exploitation et la maintenance du matériel selon les directives de l'entreprise et en respectant les dispositions légales. Optimiser en permanence les coûts des travaux de maintenance sur la base des chiffres-clés de l'entreprise et des coûts unitaires de revient (personnel, machines, matériel) ainsi que des pré-calculations et post-calculations. NB: Les tâches suivantes font partie de la gestion des équipements: administration, stockage, utilisation et élimination. L'équipement comprend l'infrastructure, les moyens techniques ainsi que les carburants et les matières dangereuses.			des ra-
Contrôle des compétences	 Contrôle des objectifs d'apprentissage (en fin de module): Bases légales et directives pour l'entretien des infrastructures et des moyens techniques ainsi que le stockage, l'acquisition et l'élimination de carburants et de substances dangereuses; bases et exemples de pré-calculation et post-calculation. Tâche pratique: (en fin de module): Documentation de la gestion des équipements, de l'aménagement de l'atelier et des stocks ainsi que de l'organisation des travaux de maintenance d'une entreprise forestière. 			
Niveau	3 (selon ModuQua) – 4 (s	selon CEC)		
Objectifs d'apprentissage	 Décrire les dispositions légales concernant l'entretien des moyens techniques et des infrastructures et proposer des directives internes pour l'entreprise. Décrire les dispositions légales en matière de gestion des carburants et substances dangereuses (acquisition, stockage et élimination) et définir des directives et mesures concrètes pour l'entreprise. Organiser, diriger, surveiller et documenter l'aménagement de l'atelier et du magasin (moyens techniques, matériel, carburants et substances dangereuses), selon les directives de l'entreprise et en respectant les dispositions légales. Gérer les équipements (moyens techniques, matériel, carburants, substances dangereuses) selon les consignes de l'entreprise (inventaire, acquisition, stockage, contrôle de la consommation) et documenter la gestion. Définir des plans de maintenance avec instructions détaillées sur l'entretien des moyens techniques (sans les gros engins) selon les directives de l'entreprise et en respectant les dispositions légales. Organiser, diriger, surveiller et documenter les travaux d'entretien de l'infrastructure selon les directives de l'entreprise. Expliquer les bases du calcul des coûts (rapports, coûts unitaires de revient / de 			
	 Expliquer les bases du calcul des couts (rapports, couts unitaires de revient / de facturation, personnel, coûts de machines et de matériel, pré-/ post-calculation). Estimer les coûts des travaux à venir sur la base des chiffres-clés de l'entreprise et des tarifs usuels du marché (estimation des coûts). Calculer les coûts des travaux réalisés, les comparer avec ceux de la précalculation et en déduire des propositions d'optimisation des coûts. 			K3
Reconnaissance		admission aux examens prof		
Offre du module sous cette forme	5 ans	Validité du certificat de compétence	10 ans	







Module G5: Gestion des équipements et des infrastructures

Identification du prestataire

Collaborateurs techniques	Robert Schickmüller, David Ricci	
Version	2.1	
Date	03.06.2013 – adopté par la CAQ Forêt le 13.06.13	

Titre	G5 Gestion des équipements et des infrastructures		
Prestataire	Centres forestiers de formation de Lyss et Maienfeld Centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne		
Forme de l'offre	Cours d'une semaine		
Contenu	Carburants et substances dangereu	<u>ises</u>	
	dispositions légales		
	☞ appliquer des plans de maintenance		
	mener un inventaire		
	acquisition et élimination		
	Infrastructures et atelier		
	dispositions légales		
	aménagement de l'atelier		
	Calcul des coûts des équipements et des travaux		
	calcul des coûts unitaires de revient pour le personnel et les machines		
	Coûts unitaires de revient / coûts unitaires de facturation		
	Calcul des coûts d'un mandat (pré- et post-calculation, chiffres-clés).		
	Rapports de travail et gestion du ter	<u>mps</u>	
	Rapports de travail		
	Gestion du temps		
Temps d'apprentissage	Théorie et bases	11 h	
	Etude personnelle	10 h	
	Travail pratique, exercices	22 h	
	Contrôle des compétences	7 <u>h</u>	
	Total	50 h	
Validité du certificat de compétence	10 ans		
Remarques			